

AFFAIRE N° 31/2 - Echange de terrain entre la Commune et Monsieur GAUVIN Yves Anicet en vue de l'achèvement des travaux d'endiguement de la ravine des Patates à Durand

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

La construction de la digue en dur, dernier ouvrage de l'endiguement de la ravine des Patates à Durand, nécessite l'acquisition d'un terrain de 523 m² cadastré section CS n° 295 sis chemin Finette, appartenant à Monsieur GAUVIN Yves Anicet.

Les pourparlers engagés à cet effet avec le propriétaire ont permis d'aboutir à un accord sur un projet d'échange contre un terrain communal voisin, cadastré section CS n° 297, de 535 m², situé en dehors de l'emprise des ouvrages à construire.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'échange et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

Les frais seront imputés au chapitre 902 article 210 du Budget communal et prélevés sur les crédits de financement de l'endiguement des Patates à Durand.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*

*

*